

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03
Fax: 01 64 98 31 09
E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes
Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

Mondeville, le 10 juillet 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juillet 2009

PRESIDENT : M. : Jean-Pierre DELHOTAL, Maire,

PRESENTS : Mmes : Doris ARNAUD, Rolande BRUERE, Nadine DOS SANTOS, Lucile GRONDARD, Martine NAPOLITANO, Edith NIVEAU, Pascale PETERLONGO

Mrs : Vincent HERRY, Daniel PESCHEUX, Jean-François PRIoux, Martial VIE,

ABSENT(S) EXCUSES : M. Philippe ANDRE (pouvoir à Vincent HERRY)
Mme Cathy AMAND

Secrétaire de séance : Edith NIVEAU

Ouverture de la séance à 20h33 par Monsieur le Maire

1 - Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui se déroulera comme suit :

- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 5 juin 2009
- Nomination d'un nouvel adjoint,
- Projets travaux 2010 sur l'éclairage public,
- Divers

2 – Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 5 juin 2009

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2009.

N'ayant aucune remarque le procès verbal est adopté à l'unanimité

3 – Nomination d'un nouvel adjoint

3-1 Remplacement du 1er adjoint démissionnaire

Par lettre du 16 juin 2009, M. Daniel Follezou, 1^{er} adjoint au maire depuis le 14 mars 2008, a fait part de sa démission de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal à M. le Sous-Préfet d'Etampes.

Par lettre en date du 24 juin 2009, conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Préfet de l'Essonne a accepté cette démission.

M. le maire propose de remplacer M. Daniel Follezou en tant que 1^{er} adjoint au maire et ce selon le dernier alinéa de l'article 2122-10, résultant d'une modification introduite par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant » et de procéder au vote sur le principe.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3-2 Election de l'adjoint

M. le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales invite le Conseil à procéder à l'élection du nouvel adjoint et propose Mme Rolande Bruère.

1er tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins : 13
- A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral: 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:13
- Majorité absolue : 7

A obtenu : 13 voix.

Mme Rolande Bruère ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installée.

3-3 Indemnités de fonction de l'adjoint élu

Suite à la délibération du 13 mai 2008 fixant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints, M. le maire propose d'accorder à Mme Rolande Bruère les mêmes conditions d'indemnités que percevait auparavant M. Daniel Follezou,

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 – Projets travaux 2010 sur l'éclairage public,

Monsieur le Maire propose de préparer 2 dossiers de demande de subventions au Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais pour la création d'éclairages publics

- Rue de la Grande Roche pour un montant de 12 600 € H.T.
- Sentier de la Coupe pour un montant de 6 000 € H.T.

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de demande de subvention au PNR.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 – Divers

5-1 Prêt du barnum

Monsieur le Maire propose le prêt aux associations mondevilloises du barnum appartenant à la municipalité au même titre que la mise à disposition de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire soumet au vote.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5-2 Location du barnum

Monsieur le Maire propose aux conseillers le principe de location du barnum aux administrés mondevillois.

Les conseillers municipaux s'interrogent :

- le barnum doit-il obligatoirement rester sur le territoire de la commune
- ne risque-t-il pas d'être installé en extension de la salle polyvalente pour en augmenter la capacité
- au vu du point précédent, cela présente des risques de nuisances sonores

Ces questions conduisent à conclure qu'une réflexion plus approfondie doit être menée et qu'une proposition sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

5-3 Stationnement zone bleue

Monsieur le Maire propose, en raison du projet d'ouverture du commerce courant septembre ou octobre la transformation des 3 places de parking attenantes en zone bleue.

Monsieur le Maire soumet au vote la modification du temps de stationnement devant le futur commerce.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 15.

**Le Maire,
Jean-Pierre DELHOTAL**